



## ***PHI 163 Philosophie russe***

**Plan de cours – Hiver 2021**

**Lundi 10 h 30 à 12 h, local A4-374, sauf janv. : A6-2029 et Teams**

*Enseignant* : Andrius Valevicius  
*Bureau* : A4-162  
*Téléphone* : **819 821-8000, poste 62607**  
*Courriel* : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

### **OBJECTIF**

Aborder et approfondir les grands textes et les grands thèmes de la pensée russe des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, dont l'abondante littérature est marquée par la situation de l'homme et son existence.

### **OBJECTIF SPÉCIFIQUE**

- a) Prendre conscience d'une vision du monde et d'une approche à la pensée qui est « eurasiatique », c'est-à-dire, européenne et asiatique à la fois.
- b) Examiner les liens nettement tissés entre la philosophie et la littérature russes.
- c) S'interroger sur le mariage entre la philosophie et la religion russes, inséparables l'une de l'autre.
- d) Se pencher sur l'une des plus grandes préoccupations des philosophes russes : la relation entre la philosophie et la vie réelle
- e) Démontrer et évaluer « l'impératif social » de la philosophie, une idée originale de la philosophie russe qui a, en partie, préparé le sol pour l'idéologie Marxiste.

### **CONTENU**

- a) L'évolution de la philosophie en Russie : l'héritage byzantin.
- b) Les traits caractéristiques de la philosophie russe : La conscience historique, messianique et universaliste de la pensée russe. L'engagement social et le maximalisme.
- c) Les mouvements philosophiques en Russie au 19<sup>e</sup> siècle : Les Slavophiles, les Occidentalistes, les Matérialistes et Nihilistes, les Anarchistes, les Positivistes et les Philosophes du terroir.
- d) Soloviev, Dostoïevski et Tolstoï : un cosmologue, un psychologue et un anarchiste religieux qui font ensemble une somme de la philosophie russe.
- e) La renaissance de la philosophie religieuse en Russie au 20<sup>e</sup> siècle : Le caractère eschatologique et prophétique de la pensée russe. La philosophie de la liberté de N. Berdiaev et l'irrationalisme de L. Chestov.
- f) La période soviétique et « la philosophie cachée » : La signification du roman *Doctor Zhivago* de B. Pasternak et le « poète de révolution » Vladimir Maïakovski.
- g) La période post-soviétique, la Russie à la recherche d'une nouvelle voie.

## PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
11-01-21	L'évolution de la philosophie en Russie : l'héritage byzantin
18-01	Les traits caractéristiques de la philosophie russe.
25-01	Les mouvements philosophiques en Russie au 19 <sup>e</sup> siècle
01-02	suite
08-02	Soloviev
15-02	Dostoïevski
22-02	Tolstoï
26-02	Tolstoï, continuation
01-03	Semaine de relâche
08-03	Les mouvements révolutionnaires et anarchistes
15-03	La renaissance de la philosophie religieuse en Russie au XX <sup>e</sup> siècle
22-03	Berdaïev et Chestov
29-03	La période soviétique
12-04	La littérature, la musique, le cinéma.
19-04	Examen final

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux examens. Un examen de mi-session qui vaut pour 40 % de la note finale et un examen final qui vaut pour 60 % de la note finale. Les examens seront de style « take home. » L'examen de mi-session est à remettre pour le 8 mars et l'examen final est à remettre pour le 19 avril. Les questions d'examen seront distribuées une semaine avant la date de l'examen. Les examens sont à remettre par courriel. Assurez-vous d'indiquer une adresse de retour par la poste.

### *Critères d'évaluation*

Les critères d'évaluation sont la compréhension, la cohérence de la pensée, l'économie et la précision de la présentation des idées et l'effort général ainsi que l'assiduité aux cours.

Ce cours sera offert uniquement sur Teams.

## BIBLIOGRAPHIE

La lecture des extraits des textes des philosophes et écrivains russes sera déterminé pendant les premières semaines du cours selon l'intérêt générale des étudiants. Aussi, il est prévu de lire un ou deux ouvrages classiques de la littérature russe : à déterminer aussi.

Œuvres de référence générale :

Losski, Nicolas, *Histoire de la philosophie russe*.

Russ, Jaqueline, *L'histoire de la pensée philosophique en Russie*, dans la série, *Que sais-je*.

## **POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**

1. Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.
2. Conformément à l'article 8.1.2b du Règlement des études, toute forme de plagiat sera sanctionnée.

## **QUALITÉ DE LA LANGUE**

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## **PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

---

# À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

#### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

## SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D-</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :

[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :

<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philosophie>